

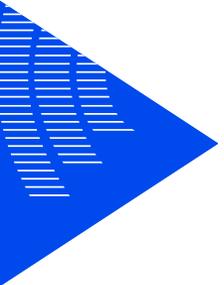


MONNAIE NUMÉRIQUE DE BANQUE CENTRALE ET CRYPTO-ACTIFS

M. DENIS BEAU
PREMIER SOUS-GOUVERNEUR

24 AVRIL 2024
PUBLIC





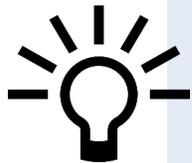
Introduction

Les mutations des secteurs de la finance et des paiements

Numérisation de l'économie et des paiements

Tokenisation de la finance

Deux défis pour les banques centrales



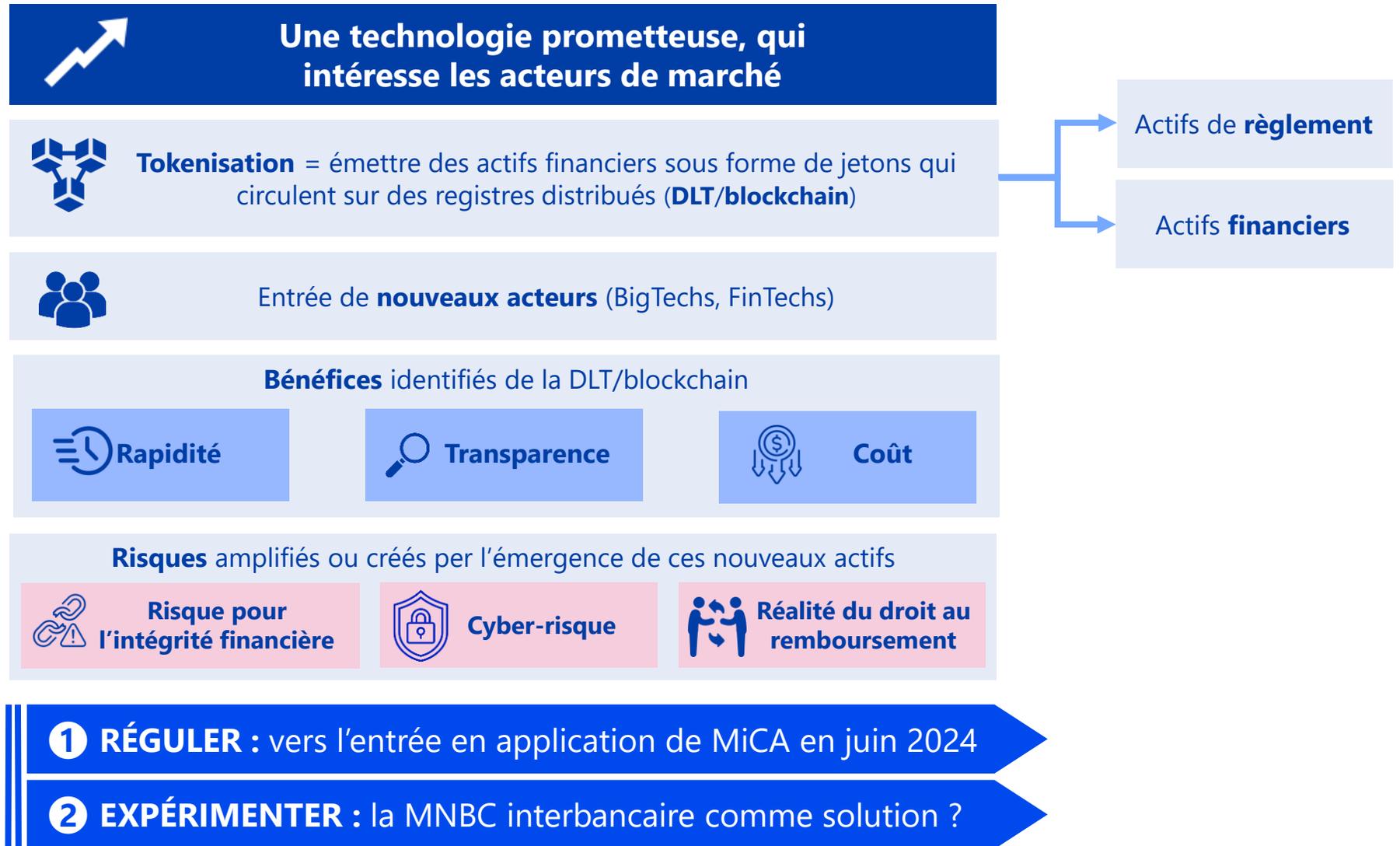
Concevoir un **cadre de confiance** pour le développement de l'innovation



Adapter l'offre de service pour préserver **la place de la monnaie centrale** – et ainsi la souveraineté monétaire et la stabilité financière



I. Accompagner la tokenisation de la finance



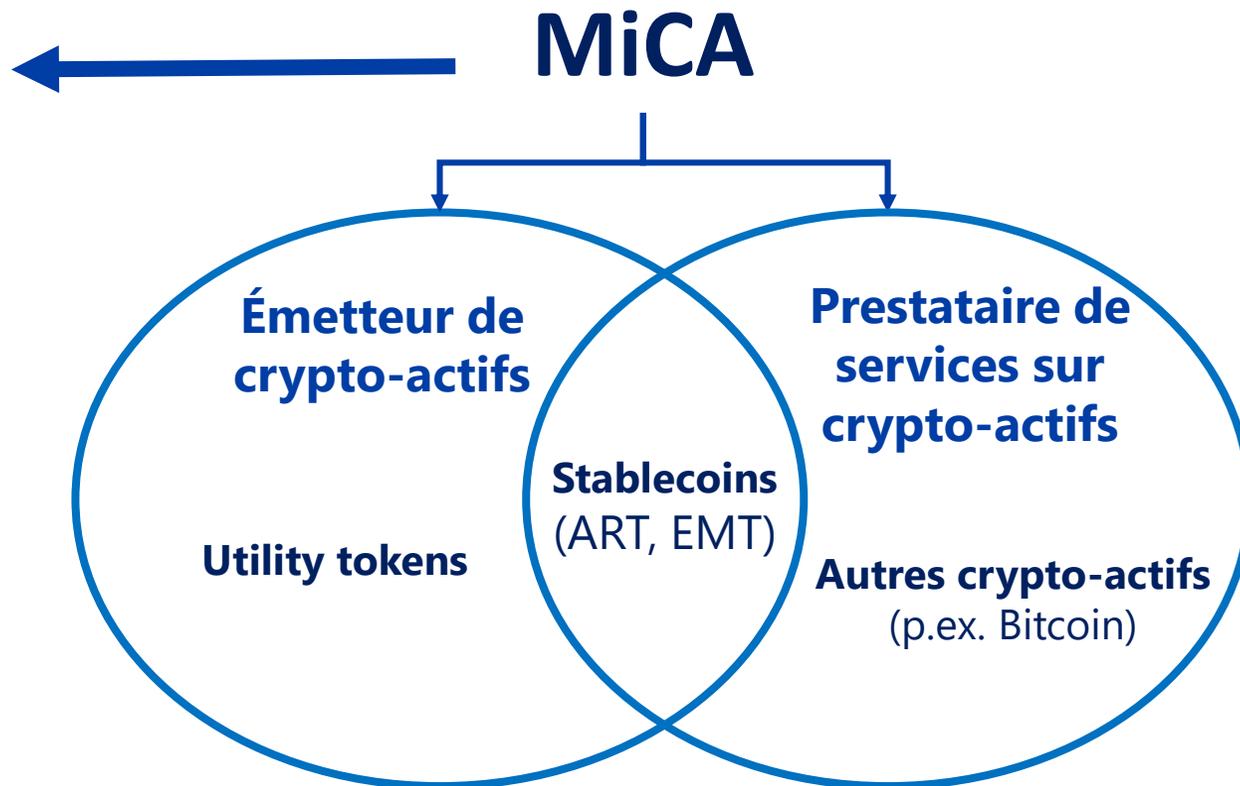
I. Accompagner la tokenisation de la finance

Le cadre réglementaire européen issu du règlement MiCA

MIFID II



Security Tokens
(instruments financiers reposant sur la DLT)



 **La DeFi, les NFT et les crypto-conglomérats sont exclus du périmètre de MiCA.**



Entrée en vigueur le 29 juin 2023



Entrée en application prévue pour décembre 2024 (sauf pour les stablecoins, dès fin juin 2024) et abrogation des dispositions de la loi PACTE

I. Accompagner la tokenisation de la finance

Pourquoi explorer la MNBC de gros ?

? L'émergence de la finance désintermédiée soulève la question de l'actif de règlement utilisé



La monnaie centrale est l'actif de règlement **le plus sûr et le plus liquide**



La monnaie centrale n'est **pas disponible sous forme tokenisée**

Les banques centrales doivent veiller à maintenir le rôle d'ancrage de la monnaie centrale, tout en assurant la coexistence avec les autres actifs de règlement...

MNBC de gros

Stablecoins

Crypto-actifs

**NOTRE
RÔLE**

2 EXPÉRIMENTER : la MNBC interbancaire comme solution ?

I. Accompagner la tokenisation de la finance

Les travaux exploratoires de l'Eurosystème sur la MNBC de gros

📍 Annonce des travaux exploratoires (avril 2023)

📍 Appel à candidatures (décembre 2023)

📅 **Vague 1**
(mai 2024)

📅 **Vague 2**
(juill. 2024)

📍 Choix de la solution ? (2025)



Phase préparatoire
(mars 2023 – mai 2024)



Phase exploratoire
(mai 2024 – novembre 2024)



Phase projet ?
(2025 – ...)



Dialogue avec le marché pour affiner le périmètre des travaux



Questionnaire et enquête non-engageants (oct. 2023)



Appel à candidatures (déc. 2023)



Validation du cadre en CGouv (fév. 2024)



Expérimentations en réel (*trials*) et en PoC (*proof-of-concept*)

★★★ **3 solutions** à tester

1



FULL DLT INTEROPERABILITY (MNBC)

2



TIPS HASH LINK

3



TRIGGER



Conclusion de la phase exploratoire en CGouv



Analyse comparative des 3 solutions



Éventuel choix et lancement d'un projet de mise en production



Régime Pilote européen

Exemptions réglementaires pour **tester la DLT** dans les activités de marché et post-marché

3 ans renouvelable 1 fois

À l'issue de cette période : arrêt, prolongation, ou refonte de la réglementation

II. Euro numérique (MNBC de détail)

Perpétuer dans l'espace numérique les caractéristiques des espèces

€ Baisse de l'utilisation transactionnelle des espèces



Émergence de moyens de paiement numériques



@ Essor du e-commerce



Un « billet numérique »



Une liberté de choix renforcée



II. Euro numérique (MNBC de détail)

Soutenir la souveraineté et l'intégration des paiements en Europe



Une **dépendance croissante** à des acteurs non-européens



Géants du numérique



Schemes cartes internationaux



... qui bénéficient d'importants effets de réseaux

Cette dépendance soulève des défis...



Souveraineté



Résilience



Concurrence



Commissions commerçants



Intégration



Innovation

L'euro numérique favorisera l'émergence de **solutions de paiement sous gouvernance européenne**



Une distribution de l'euro numérique confiée aux banques commerciales et aux autres PSP



Une distribution encadrée par des **standards d'acceptation** (décrivant l'ensemble des interactions, p.ex. les cartes et les terminaux), qui devront être...



... **harmonisés** à l'échelle de la zone euro, pour assurer l'interopérabilité des solutions de paiement en €N



... **ouverts** – c.-à-d. non gouvernés par des acteurs non-européens



Ces standards pourront être **réutilisés par les acteurs privés**, ce qui leur permettra d'offrir facilement et instantanément leurs services partout en zone euro (y compris en monnaie commerciale)

II. Euro numérique (MNBC de détail) Comment et quand pourrait-il être émis ?



Une intégration à l'écosystème facilitée



Réutilisation, autant que possible, des **infrastructures existantes** (p.ex. terminaux, DAB, standards...)



Modèle économique viable pour tous les acteurs de l'écosystème (commerçants, banques...)



Des mesures pour **préserver la stabilité financière** : limite de détention (qui sera calibrée ultérieurement), pas de rémunération



L'importance du débat démocratique



La **phase de préparation**, lancée depuis novembre 2023, permettra d'abord de...



... finaliser certaines **analyses** (p.ex. conception du schéma rulebook)



... conduire des **expérimentations**



... sélectionner les **fournisseurs** susceptibles de développer l'architecture



La décision d'émettre un euro numérique n'a pas encore été prise : elle ne pourra être prise que quand le règlement européen aura été finalisé et adopté.

